



## CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 27 avril 2016

# COMPTE-RENDU DE SÉANCE

---

**Le vingt-sept avril deux mil seize à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Joseph EVENAT**

**Convocation du 20 avril deux mil seize.**

**Etaient présents** tous les Conseillers en exercice, à l'exception de :  
Monsieur Yves CARIOU a donné procuration à Monsieur Michel BRIANT  
Madame Anne-Marie GIRAUD-MAZEAS a donné procuration à Madame Joëlle COLLOCH  
Monsieur Gildas BRUSQ, absent  
Monsieur Jean-François MARZIN, absent  
Monsieur Gérard MEVEL a donné procuration à Monsieur Georges CASTEL  
Madame Yveline DURAND a donné procuration à Monsieur Michel ANSQUER

**Secrétaire :** Madame Fanny LEYSENNE

[Approbation du relevé des décisions du Conseil Municipal du 30 mars 2016](#)

Rapporteur : Monsieur Joseph EVENAT, Maire

Monsieur le Maire propose d'adopter le relevé des décisions de la séance du Conseil du 30 mars 2016.

- Anne Pichavant rappelle que lors de l'approbation du contrat d'association liant l'école Sainte-Anne à la commune nouvelle d'Audierne, elle avait demandé qu'une démarche similaire (égalité des moyens) soit menée en faveur des enfants fréquentant les écoles publiques de la commune.
- Monsieur le Maire prend acte mais rappelle que le compte rendu n'a pas à faire figurer l'ensemble des remarques émises par les conseillers mais doit servir à éclairer les administrés sur le déroulement des débats et le contenu des décisions prises.

- Michel Ansquer fait remarquer que les délais de convocation du conseil municipal n'ont pas été respectés.

Monsieur le Maire affirme que le délai des cinq jours francs a été respecté, le cachet de la poste faisant foi.

En fait c'est le mode d'acheminement postal qui est mis en cause, des « timbres verts » ayant été utilisés. Pris acte.

Le compte rendu est accepté par le conseil municipal.

Monsieur le Maire ouvre l'ordre du jour :

## I. Cotisations et adhésions 2016

- versement de la cotisation 2016, de 300,00 €, à l'Association des Villes Mairaines.
- versement de la cotisation 2016, de 255 €, à l'Association Nationale des Elus des Territoires Touristiques.
- versement de 50€ au CAUE du Finistère au titre de l'adhésion 2016 de la commune d'Audierne
- versement de 575.85€ au Réseau Port d'Intérêt Patrimonial au titre de l'adhésion 2016
- FADOC : versement de 250€

## II. Subventions 2016

Bénéficiaires	Proposition Commune Nouvelle	Votes
Union Bretonne des Combattants	950 €	unanimité
FNACA	350 €	unanimité
Bibliothèque Au Plaisir de Lire	1 000 €	unanimité
Association Sportive Locquéran	700 €	unanimité
Association Sportive St Joseph	750 €	unanimité
APEL Ste Anne	810 €	7 contre
APE Pierre Le Lec	600 €	unanimité
Amicale Laïque	300 €	unanimité
Les Amis du Musée Maritime du Cap-Sizun	3 000 €	unanimité
Comité de Jumelage (fête du 13 juillet)	1 670 €	unanimité
Comité de Jumelage	1 000 €	unanimité
Rederiens du Cap-Sizun	200 €	unanimité
FC Goyen	2 300 €	unanimité
Société de chasse d'Esquibien	550 €	unanimité
Secours Alimentaire du Cap-Sizun	1 100 €	unanimité
Croix d'Or	280 €	unanimité
Société Protectrice des Animaux	100 €	unanimité
Handball Club du Cap-Sizun	200 €	unanimité
Tennis-Club du Cap-Sizun	90 €	unanimité
Kei Shin Judo Club	625 €	unanimité
Groupe des Bruyères	445 €	unanimité
Pat Club	650 €	unanimité
Cap Solidarité	1 200 €	unanimité
Les Restaurants du Coeur	1 100 €	unanimité
Association "Art-Ria"	1 500 €	unanimité

Cap-Accueil	4 200 €	unanimité
Maison Familiale de Poullan	240 €	unanimité
CFA Cuzon	540 €	unanimité
Théâtre du Bout du Monde	1 200 €	unanimité
Mondial Pupilles	190 €	unanimité
Cap-Sizun Prévention Séniors	600 €	unanimité
Cap-Sizun Cyclisme	85 €	unanimité
Club Marthe Pierre	500 €	unanimité
Les Voleurs de Feu (festival cinéma)	4 700 €	1 abstention
Association Contrast	250 €	unanimité
Comité d'Animation	500 €	unanimité
CFA Bâtiment	180 €	unanimité
Redadeg	200 €	unanimité
Natation Cap-Sizun	650 €	unanimité
AAPMA	150 €	unanimité
Culture et Patrimoine Esquibien	1 500 €	unanimité
Théâtre Ephémère	1 200 €	unanimité
Lecture et Loisirs – Esquibien	1 600 €	unanimité
Sté Littéraire et Artistique du Cap-Sizun	120 €	8 contre
Collège Privé Saint Joseph	720 €	unanimité
Ecole Notre Dame de Roscodon	30 €	unanimité
RER du Grand Cap	450 €	unanimité
T'es C@p – Plonéour-Lanvern	100 €	unanimité
Club du Cabestan	4 500 €	4 contre
Association Résidents EHPAD St Yves	100 €	unanimité
Association Résidents EHPAD La Fontaine	100 €	unanimité
Enfance et Famille d'Adoption	30 €	unanimité
Cap Ecoles – classe de neige	60 €	unanimité
La Raquette Esquibiennoise	700 €	unanimité
Association Les Abris du Marin	30 €	unanimité
Sport Breiz	200 €	unanimité
Bon Port Beauport	300 €	unanimité
Association Naphtaline	190 €	unanimité

Le vote des subventions a provoqué des réflexions diverses :

- Anne Pichavant : rappel du principe d'égalité entre les enfants scolarisés dans un établissement public et ceux scolarisés dans un établissement privé. Il devrait être appliqué dans le cadre de l'attribution d'une subvention à une association de parents d'élèves
- Didier Guillon et Philippe Laporte : « nous sommes dans une année de transition »
- Philippe Laporte apporte toutes explications concernant le réajustement de la subvention versée à l'association Cap-Accueil
- Anne Pichavant sollicite un complément d'information concernant la subvention versée à l'association « les voleurs de feu »
- Philippe Laporte rappelle leur bilan 2015 et le montant de leur excédent : 130 €
- Joëlle Moalic- Verrechia s'interroge sur le versement d'une subvention versée au « Club du Cabestan », celle-ci étant destinée à rémunérer le taxi chargé de transporter les personnes âgées lors des réunions du Club
- Didier Guillon rappelle que cette disposition fera l'objet d'une réflexion au cours du second trimestre, l'année 2016 restant une année de transition. Le versement de la subvention 2016 correspond au service fait de 2015, une aide leur sera donc apportée une nouvelle fois en 2017 pour couvrir la dépense de 2016.
- Joëlle Moalic-Verrechia laisse entendre par l'assemblée : « pour acheter des voix »

- Didier Guillon lui rappelle le règlement de l'Assemblée et estime que ces propos peuvent être assimilés à de la diffamation. Prend acte.
- Michel Ansquer : Pourquoi ne pas prendre le car d'Audierne ?
- Didier Guillon rappelle le principe d'une intégration douce des modes de vie antérieurs des deux collectivités.
- Joëlle Moalic-Verrechia rappelle que la commune nouvelle est censée « faire des économies »
- Didier Guillon : l'économie par une gestion en interne n'est pas certaine sur cette opération
- Georges Castel : « que l'on fasse des calculs »
- Alain Daniel : « il faut être respectueux de l'histoire des deux communes, pour mieux s'entendre ensuite »
- Didier Guillon rappelle que les associations recevront un courrier destiné à leur expliquer la convergence entre les modes d'attribution des subventions des deux communes historiques. Ces courriers seront à la disposition des conseillers au secrétariat.

### III. Acquisition camion

Les crédits ont été votés au Budget primitif 2016.

Jean -Jacques Colin rappelle les caractéristiques du camion dont l'acquisition est projetée, en rappelant que les garages locaux avaient été dans un premier temps sollicités, mais ne pouvaient répondre à l'offre (pas de véhicule disponible sur site).

Les caractéristiques sont les suivantes :

Camion Renault Mascott

- 78 700 km
- année 2007
- 120 CV
- 12 000 euros TTC

Il se trouve au Garage JESTIN GUIPAVAS. L'assemblée vote à l'unanimité cette acquisition.

### IV. Aménagement des boulevards Y. Normant et J. Moulin

La Commission d'appel d'offres s'est réunie le vendredi 26 avril à 14h afin d'ouvrir les plis qui ont été confiés pour analyse au Cabinet Le Doare, maître d'œuvre. La commission s'est à nouveau réunie, suite à la négociation faite conformément aux dispositions du règlement de consultation afin de délibérer aux vues de la nouvelle analyse.

#### **Le classement final après pondération des offres :**

Conformément aux critères du règlement de la consultation, il en ressort le classement final suivant pour les entreprises ayant soumissionné à l'appel d'offres :

Entreprises Lot n°1	Prix	Valeur Technique	Délais	Note pondérée	Classement final
COLAS SA	19,03	16,50	20,00	18,56	4
SAS LE PAPE TP	19,64	16,50	20,00	18,81	2
LE ROUX TP	20,00	17,00	19,50	18,95	1
EUROVIA	19,58	16,50	20,00	18,78	3

Pour le lot n°1, il est proposé de retenir l'entreprise LE ROUX TP qui obtient la meilleure note pondérée pour le prix de 323 896,32 € HT, incluant une remise de 1%, soit 388 675,58 € TTC.

Pour le lot n°2, il est proposé de déclarer ce lot sans suite, le budget communal voté ne permettant pas la réalisation actuelle de ce lot.

Le plan de financement et l'attribution du marché sont votés à l'unanimité.

Gurvan Kerloc'h rappelle qu'il faut rester vigilant sur « l'attribution réelle des subventions »

## V. Pors Péré - Maitrise d'œuvre opérationnelle

Les travaux préparatoires à l'aménagement du parking de Pors Péré vont être réalisés avant l'été. Ils consisteront en des travaux d'assainissement. Les gaines en réservations d'éclairage public ainsi que les eaux pluviales seront prises en charge par le Conseil Départemental.

Une première mission de maitrise d'œuvre, consistant en une définition générale du projet, a été menée par le cabinet AREA. Aujourd'hui le conseil départemental demande une approche plus technique (plans côtés et estimations par phases de travaux) avant d'engager la réfection du parking.

Le cabinet Le Doare afin de pallier cette urgence a été sollicité.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité les termes du contrat ainsi que son prix (16 370.70€ HT).

## VI. Vente des parcelles du bois de Locqueran

Le conseil municipal, à la majorité absolue, approuve la vente de deux parcelles du bois de Locqueran, d'une contenance de 32 384 m<sup>2</sup> et de 228 m<sup>2</sup> au prix de 1€ le mètre carré (prix des Domaines), à la Ville de Plouhinec, demanderesse. La parcelle de 348 m<sup>2</sup> fera l'objet d'une cession gratuite à la Ville de Plouhinec. Un plan a été transmis en séance à chaque conseiller municipal.

Vote : 1 contre

## VII. Rythmes scolaires

Le maire fait part à l'assemblée du courrier qu'il a rédigé à l'attention de Madame l'Inspectrice d'Académie concernant la modification des rythmes scolaires à compter de la rentrée prochaine. Cette proposition est la suite logique d'une entrevue avec l'Inspecteur de l'éducation Nationale en charge du secteur d'Audierne et le dernier conseil d'école de l'Ecole Pierre le Lec.

Joëlle Moalic-Verrechia demande si les enfants qui ne bénéficieront plus des activités TAP iront en garderie payante.

Joseph Evenat confirme tout en précisant que la garderie pourra être organisée en ateliers ludiques. C'est une réflexion qui sera menée avant la rentrée scolaire.

Diverses questions de gestion courante sont posées ensuite par les membres de l'assemblée, questions auxquelles Monsieur le Maire ainsi que le premier adjoint ont répondu.